



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theranexus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theranexus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note 3.10 « CIR (Crédit d'Impôt Recherche) » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note 5.8 « Crédit d'Impôt Recherche » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère pertinent du produit comptabilisé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Cédric Garcia

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2021 (12 mois)			au 31/12/2020 (12 mois)	Variations	
	Brut	Amort.Déprect°	Net	Net	Var.	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						n/a
Recherche et développement						n/a
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 367 169	(1 231 542)	1 135 627	1 913 875	(778 248)	-41%
Fonds commercial						n/a
Autres immobilisations incorporelles						n/a
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a
Terrains						n/a
Constructions						n/a
Installations techniques, matériel & outillage industriels	973 874	(570 315)	403 559	646 497	(242 938)	-38%
Autres immobilisations corporelles	42 406	(26 846)	15 560	7 584	7 976	105%
Immobilisations en cours						n/a
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						n/a
Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a
Autres Participations						n/a
Créances rattachées à des participations						n/a
Autres titres immobilisés	496 661	(327 334)	169 327	401 106	(231 779)	-58%
Prêts						n/a
Autres immobilisations financières	150 520		150 520	246 076	(95 556)	-39%
ACTIF IMMOBILISE	4 030 631	(2 156 038)	1 874 593	3 215 138	(1 340 545)	
Avances & acomptes versés sur commandes						n/a
CREANCES						
Clients et comptes rattachés						n/a
Fournisseurs débiteurs	42 033		42 033	25 854	16 179	63%
Personnel	8 919		8 919	1 352	7 567	560%
Organismes sociaux	17 405		17 405	10 458	6 947	66%
Etat, impôts sur les bénéfices	1 727 502		1 727 502	992 695	734 807	74%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	183 165		183 165	350 328	(167 163)	-48%
Autres	94 782		94 782	418 131	(323 349)	-77%
Capital souscrit et appelé, non versé						n/a
Valeurs mobilières de placement	7 006 517		7 006 517	2 500 623	4 505 894	180%
Disponibilités	5 519 695		5 519 695	8 711 763	(3 192 068)	-37%
Charges constatées d'avance	415 319		415 319	1 243 802	(828 483)	-67%
Primes de remboursement des obligations						n/a
Ecarts de conversion actif						n/a
ACTIF CIRCULANT	15 015 336		15 015 336	14 255 006	760 330	
TOTAL GENERAL	19 045 967	(2 156 038)	16 889 929	17 470 144	(580 215)	

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2021 (12 mois)	au 31/12/2020 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	1 255 964	1 021 859	234 105	23%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 617 132	12 499 503	3 117 629	25%
Ecart de réévaluation				n/a
Réserve légale				n/a
Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
Réserves réglementées				n/a
Autres réserves				n/a
Report à nouveau				n/a
Résultat de l'exercice	(8 150 414)	(4 797 597)	(3 352 817)	70%
Subventions d'investissement				n/a
Provisions réglementées				n/a
CAPITAUX PROPRES	8 722 683	8 723 765	(1 082)	0%
Produits des émissions de titres participatifs				n/a
Avances conditionnées	1 459 021	1 559 021	(100 000)	-6%
AUTRES FONDS PROPRES	1 459 021	1 559 021	(100 000)	
Provisions pour risques				n/a
Provisions pour charges	39 880		39 880	n/a
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 880	-	39 880	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				n/a
Autres Emprunts obligataires				n/a
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 562 440	4 867 059	(304 619)	-6%
Emprunts et dettes financières diverses	764 503	838 182	(73 679)	-9%
Associés				n/a
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				n/a
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 432	1 068 949	(150 517)	-14%
Personnel	67 528	99 111	(31 583)	-32%
Organismes sociaux	270 083	247 711	22 372	9%
Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	838		838	n/a
Etat, obligations cautionnées				n/a
Autres impôts, taxes et assimilés	84 523	66 346	18 177	27%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
Autres dettes				n/a
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				n/a
DETTES	6 668 346	7 187 358	(519 013)	
Ecart de conversion passif				n/a
TOTAL GENERAL	16 889 929	17 470 144	(580 217)	

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 31/12/2021 (12 mois)	au 31/12/2020 (12 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises						n/a
Production vendue biens						n/a
Production vendue services						n/a
Chiffre d'affaires Nets						n/a
Production stockée						n/a
Production immobilisée						n/a
Subventions d'exploitation			602	294 609	(294 007)	-100%
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			19 543	19 565	(22)	0%
Autres produits			5 159	968	4 191	433%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			25 304	315 142	(289 838)	-92%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						n/a
Variation de stock (marchandises)						n/a
Achats de matières premières et autres approvisionnements						n/a
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						n/a
Autres achats et charges externes			(5 554 179)	(3 567 917)	(1 986 262)	56%
Impôts, taxes et versements assimilés			(37 061)	(25 440)	(11 621)	46%
Salaires et traitements			(1 807 160)	(1 734 878)	(72 282)	4%
Charges sociales			(881 954)	(687 225)	(194 729)	28%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(1 203 709)	(376 176)	(827 533)	220%
Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
Autres charges			(53 449)	(22 520)	(30 929)	137%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(9 537 513)	(6 414 156)	(3 123 357)	49%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(9 512 208)	(6 099 014)	(3 413 194)	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
Produits financiers de participations						n/a
Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
Autres intérêts et produits assimilés			5 893	297 913	(292 020)	-98%
Reprises sur provisions et transferts de charges				151 186	(151 186)	-100%
Différences positives de change			72 479	53 600	18 879	35%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			78 372	502 699	(424 327)	-84%
Dotations financières aux amortissements et provisions			(327 334)		(327 334)	n/a
Intérêts et charges assimilées			(114 465)	(84 652)	(29 813)	35%
Différences négatives de change			(33 201)	(110 357)	77 156	-70%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(475 000)	(195 009)	(279 991)	144%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(396 628)	307 690	(704 318)	-229%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+II-IV+V-VI)			(9 908 836)	(5 791 324)	(4 117 512)	71%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 31/12/2021 (12 mois)	au 31/12/2020 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0	0	n/a
Participation des salariés				n/a
Impôts sur les bénéfices	1 758 422	993 727	764 695	77%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	103 677	817 841	(714 164)	-87%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	(8 254 090)	(5 615 438)	(2 638 652)	47%
RESULTAT NET	(8 150 414)	(4 797 597)	(3 352 817)	70%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2019	905 603	24 042 190				(9 932 862)	(5 579 773)	9 435 158
Augmentation de capital	116 256	3 969 949						4 086 205
Affectation de résultat		(5 579 774)					5 579 773	
Report à nouveau		(9 932 862)				9 932 862		
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(4 797 597)	(4 797 597)
31/12/2020	1 021 859	12 499 503					(4 797 597)	8 723 765

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2020	1 021 859	12 499 503					(4 797 597)	8 723 765
Augmentation de capital	234 105	7 915 226						8 149 331
Affectation de résultat		(4 797 597)					4 797 597	
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(8 150 414)	(8 150 414)
31/12/2021	1 255 964	15 617 132					(8 150 414)	8 723 683

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 31/12/2021 (12 mois)	au 31/12/2020 (12 mois)
Résultat de l'exercice	(8 150 414)	(4 797 597)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	1 163 829	376 176
Dotations aux provisions	367 214	
Reprises sur provisions		(151 186)
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		(296 904)
Gains/pertes de change	(39 278)	53 746
Intérêt financiers nets payés	104 962	71 470
Marge brute d'auto-financement	(6 553 687)	(4 744 295)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts	9 503	13 182
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	540 314	189 693
Variation des dettes	(140 714)	(1 134 244)
Variation du besoin en fonds de roulement	399 599	(944 551)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(6 144 585)	(5 675 664)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(135 288)	(250 214)
Immobilisations corporelles	(15 330)	(1 839)
Immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(150 618)	(252 053)
Augmentation de capital en numéraire	8 149 331	4 086 206
Souscription d'emprunts	300 000	4 209 000
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont avance remboursable		
Gain de change		
Perte de change		
Intérêt financiers nets versés	(104 962)	(71 470)
Gains/pertes de change	39 278	(53 746)
Remboursement d'emprunt	(774 619)	(535 834)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	7 609 028	7 687 903
VARIATION DE TRESORERIE	1 313 826	1 760 186
Trésorerie d'ouverture	11 212 386	9 452 201
Trésorerie de clôture	12 526 212	11 212 387
Variation de trésorerie	1 313 826	1 760 186

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2021

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 12 526 k€ au 31 Décembre 2021 du fait notamment de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres de 8,4M€ en janvier 2021 (partiellement tirée à hauteur de 7,7 M€ au 31 décembre 2021).

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières :

- Le reliquat de la ligne de de financement en fonds propres pour un montant maximum de 0,7 M€
- Sous réserve d'atteinte de jalons et des dépenses réalisées sur le programme Neurolead, la Société sera en mesure de recevoir 3 tranches de 1M€ chacune, comprenant 0,7M€ d'avances remboursables et 0,3M€ de subventions (dont une tranche au premier semestre 2022).

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement (pour 1 272k€) à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament BBDF101, destiné à être testé dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

Au 31 décembre 2021, le temps écoulé depuis les résultats cliniques et l'avancement des discussions avec des partenaires potentiels illustrent un risque significatif que la société ne soit pas en mesure de nouer un partenariat et ainsi d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle sur lesquels reposaient les programmes THN (THN102, THN201 et THN1012). Par conséquent une provision pour perte de valeur de ces actifs de propriété intellectuelle (licences sur les brevets princeps et brevets THN102, THN201 et THN101) a été constatée au 31 décembre 2021. Cette dépréciation pour perte de valeur totalise 780 k€, et ces actifs sont valorisés à 0€ au 31 décembre 2021. Par la suite, l'abandon des programmes THN102, THN201 et THN101 a été décidée par le conseil d'administration du 22 avril 2022 (cf. paragraphe 4.2, événements post-clôture).

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

Concernant le contrat de liquidité, au titre de l'exercice 2021, un test de perte de valeur a été effectuée pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une moins-value de 327 k€ a été constatée.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

Au titre de l'exercice 2021 il a été constaté 39K€ de provision pour risques et charges dans le cadre du départ d'un salarié.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 0.98 % en 2021
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2021

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2021, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. A la date du présent rapport, la Société était encore en attente de ce remboursement.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

- Theranexus a mis en place en janvier 2021 une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant maximum de 8,4 M€. La ligne prend la forme d'obligations remboursables en actions, tirables en 12 tranches de 700 k€ chacune sur une période maximum de 12 mois.
- Theranexus a poursuivi les travaux de préclinique réglementaire entamés en 2020 et portant sur son candidat-médicament BBDF-101, de manière à permettre l'obtention d'une autorisation d'essai clinique aux Etats-Unis (cf. ci-dessous).

4.2 Evènements post-clôture

La Société a mis en place en janvier 2022 une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS pour un montant maximum de 4,2 M€ sur douze mois. La Société a annoncé en avril 2022 avoir mis fin à cette ligne de financement en fonds propres. Un tirage de 140 ORA de 2 500€ chacune avait été réalisé dans l'intervalle, dont 92 ont été remboursées par émission d'actions nouvelles. La fin de cette ligne de financement se traduira par le remboursement en numéraire des 48 ORA restantes.

Theranexus a annoncé en février 2022 le démarrage de l'essai clinique de son candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten.

En avril 2022 la Société a communiqué un plan actualisé pour son développement d'une solution thérapeutique dans la maladie de Batten. Ce plan vise à la mise sur le marché de Batten-1 (forme liquide propriétaire dont le principe actif est le miglustat) plutôt que de BBDF-101 (combinaison miglustat – Trehalose), des études précliniques [réalisés en partenariat avec BBDF et le Baylor College of Medecine (US) et l'Université de Cardiff (Royaume-Uni) ayant démontré le très fort potentiel du miglustat en monothérapie dans la maladie de Batten Juvénile. En avril 2022 la Société a décidé l'arrêt du programme THN102 suite à l'échec du processus de recherche d'un partenaire capable d'accompagner dans de bonnes conditions la poursuite du développement de ce candidat-médicament. De plus la Société a également annoncé l'abandon des programmes THN201 et THN101, moins avancés que le THN102 mais reposant comme THN102 sur le renfort d'activité d'un psychotrope par la modulation du réseau astrocytaire.

Enfin la Société a annoncé en avril 2022 sa volonté de concentrer son activité sur le développement de candidats-médicaments dans le domaine des maladies neurologiques rares, stratégie dans laquelle le développement de Batten-1 s'inscrit parfaitement.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 0,6k€ au titre de l'exercice 2021 (lié à un ajustement mineur sur une estimation passée), contre 294 k€ en 2020. Elles découlent en 2020 de la portion des subventions perçues dans le cadre du PSPC venant financer la plateforme de recherche collaborative Neurolead (des avances remboursables ont été perçues également dans le cadre de Neurolead).

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Transfert de charge d'exploitation	19 543	19 565
Autres produits	5 159	968
Autres produits d'exploitation	24 702	20 533

Les autres produits correspondent à des subventions perçues sur des formations de salariés de la société. La variation entre l'exercice 2020 et 2021 est liée au volume de formations en 2021, conséquence de la crise sanitaire.

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Achat d'études et prestations de recherche	4 583 277	2 544 124
Honoraires	526 079	646 211
Frais de voyage et déplacement, réception	11 302	17 843
Publicités	87 049	94 079
Divers	346 472	265 660
Autres achats et charges externes	5 554 179	3 567 917

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. L'augmentation du poste Achats d'études et prestations de recherche est due aux travaux de préclinique réglementaires concernant BBDF-101 (candidat-médicament dans la maladie de Batten) débutés au second semestre 2020.

Les honoraires étaient davantage élevés en 2020 qu'en 2021 du fait de dépenses d'étude de marché entreprises en 2020 à la suite des résultats positifs de THN102 dans la maladie de Parkinson.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Salaire et traitement	1 807 160	1 734 878
Charges sociales	881 954	682 083
Charges de personnel	2 689 114	2 416 961

Les salaires et traitements ont relativement peu évolué entre 2020 et 2021, les effectifs étant restés quasiment stables : un recrutement au sein de l'équipe de recherche vitro au cours du premier semestre 2021, et impact de la mise en chômage partiel d'une partie des effectifs lors du confinement du printemps 2020. L'évolution des charges sociales a été nettement plus marquée puisque le statut de Jeune Entreprise Innovante dont la Société bénéficiait depuis le mois d'avril 2013 s'est terminé le 31 décembre 2020. Ce statut permettait à la société de bénéficier de charges sociales allégées pour le personnel de recherche et développement, qui est majoritaire dans les effectifs. La fin de ce statut se traduit par des taux de charge plus élevés sur le personnel de recherche et développement.

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	16	16
Non Cadre	1	1
Effectifs	17	17

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	1 163 829	376 176
Dotations aux provisions	39 880	
Total	1 203 709	376 176

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	913 536	126 050
Immobilisations corporelles	250 292	250 126
Dotations aux amortissements	1 163 829	376 176

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

Au 31 décembre 2021, le temps écoulé depuis les résultats cliniques et l'avancement des discussions avec des partenaires potentiels illustraient un risque significatif que la société ne soit pas en mesure de nouer un partenariat et ainsi d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle sur lesquels reposaient les programmes THN (THN102, THN201 et THN1012). Par conséquent une provision pour perte de valeur de ces actifs de propriété intellectuelle (licences sur les brevets princeps et brevets THN102, THN201 et THN101) a été constatée au 31 décembre 2021. Cette dépréciation pour perte de valeur totalise 780 k€, et ces actifs sont valorisés à 0€ au 31 décembre 2021. Par la suite, l'abandon des programmes THN102, THN201 et THN101 a été décidée par le conseil d'administration du 22 avril 2022 (cf. paragraphe 4.2, événements post-clôture).

5.6 Résultat Financier

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de placements financiers	5 893	1 009
Reprise dépréciations financières		151 186
Différences positives de change	72 479	53 600
Autres produits financiers		296 904
Total Produits financiers	78 372	502 699
Dotations dépréciations financières	(327 334)	
Intérêts sur autres emprunts	(114 465)	(84 652)
Différences négatives de change	(33 201)	(110 357)
Total Charges financières	(475 000)	(195 009)
Résultat Financier	(396 628)	307 690

L'évolution du résultat financier provient principalement des mouvements du contrat de liquidité dont la valorisation dépend du marché financier. Au 31 décembre 2021 une provision pour dépréciation de 327 K€ a été comptabilisée pour constater la perte de valeur sur contrat de liquidité, contre une reprise de 296 K€ au 31 décembre 2020 faisant apparaître ainsi une grande fluctuation du marché financier d'une année sur l'autre.

5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le produit d'impôt est composé très largement du crédit impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche pour 2021 s'élève à 1 727 k€ contre 971 k€ pour 2020.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2021			31/12/2021
Brevets	193 864	40 312		234 175
Licences	2 038 017	94 977		2 132 994
TOTAL 1	2 231 881	135 288	0	2 367 169
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 078	796		973 874
Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 872	14 534		42 406
TOTAL 2	1 000 950	15 330	0	1 016 280
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181			647 181
TOTAL 3	647 181	0	0	647 181
TOTAL GENERAL	3 880 013	150 618	0	4 030 631

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2020			31/12/2020
Immobilisations incorporelles	191 955	126 050		318 006
TOTAL 1	191 955	126 050	0	318 006
Installations tec, mat et outillages Industriels	83 311	243 270		326 581
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 432	6 856		20 288
TOTAL 2	96 743	250 126	0	346 869
TOTAL GENERAL	288 699	376 176	0	664 875

au 31/12/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2021			31/12/2021
Immobilisations incorporelles	318 006	913 536		1 231 542
TOTAL 1	318 006	913 536	0	1 231 542
Installations tec, mat et outillages Industriels	326 581	243 734		570 315
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 288	6 559		26 846
TOTAL 2	346 869	250 292	0	597 161
TOTAL GENERAL	664 875	1 163 829	0	1 828 703

5.11 Etat des provisions

au 31/12/2020

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2020	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations financières	151 186	(151 186)		
TOTAL GENERAL	151 186	(151 186)	0	0

au 31/12/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2021	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2021
Immobilisations financières		327 334		327 334
TOTAL GENERAL	0	327 334	0	327 334

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	246 076		246 076
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	1 352	1 352	
Organismes sociaux	10 458	10 458	
- Impôts sur les bénéfices	992 695	992 695	
- T.V. A	350 328	350 328	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	418 131	418 131	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	25 854	25 854	
Charges constatées d'avance	1 243 802	1 243 802	
TOTAL GENERAL	3 288 695	3 042 619	246 076

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 867 059	714 011	4 153 048	
Emprunts et dettes financières diverses	838 182	83 182	625 000	130 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	1 068 949		
Personnel	99 111	99 111		
Organismes sociaux	247 711	247 711		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	66 346	66 346		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	7 187 357	2 279 309	4 778 048	130 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	535 834			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

au 31/12/2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	150 520		150 520
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	8 919	8 919	
Organismes sociaux	17 405	17 405	
- Impôts sur les bénéfices	1 727 502	1 727 502	
- T.V. A	183 165	183 165	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	94 782	94 782	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	42 033	42 033	
Charges constatées d'avance	415 319	415 319	
TOTAL GENERAL	2 639 645	2 489 124	150 520

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

CIR de l'exercice 2021 : 1 727 502 €, calculée sur la base d'engagement des projets en termes de frais et subventions.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 562 440	928 074	3 634 366	
Emprunts et dettes financières diverses	764 503	209 503	555 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		
Personnel	67 528	67 528		
Organismes sociaux	270 083	270 083		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	838	838		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	84 523	84 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 668 346	2 478 979	4 189 366	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	323 454			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	798 074			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Concernant le PGE (prêt garanti par l'état) d'un montant total de 3,4M€, postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, la société a fait le choix de demander l'amortissement sur une période de 5 ans à compter de la date anniversaire de sa mise en place (mise en place juin 2020, data anniversaire en juin 2021), et de bénéficier d'un an de décalage de remboursement du capital. De juin 2021 à juin 2022 la société paiera uniquement les intérêts et l'amortissement du prêt ne débutera qu'à partir de juin 2022.

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	7 006 517	2 500 623
Disponibilités	5 519 695	8 711 763
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	12 526 212	11 212 386
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	12 526 212	11 212 386

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services R&D	370 573	1 180 624
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	44 746	4 928
Divers autres		58 250
TOTAL	415 319	1 243 802

Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 415 319€ pour l'exercice 2021 et de 1 243 802€ au 31 décembre 2020. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société est fixé à 1 255 964€.

Il est divisé en 5 023 856 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 448 920 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2021	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (1)	3 588	-

- (1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
- 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
- Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.
- Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
- En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- a. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - b. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
- Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.
- (2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
- A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
 - Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021 (3)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	-	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2021	4 488	1 794	4 486	11 218	300 000	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (3)	-	7 176	11 960	35 904	300 000	2 400	1 500	1 000

- (1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.
- (2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
- 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020
 - L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

- a. dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
- b. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
- c. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE,

étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>	
<i>Franck Mouthon</i>	<i>6 900</i>
<i>Mathieu Charvériat</i>	<i>6 900</i>
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2021	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	-
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2021	45 000

5.18 Avances remboursables

En euros	Montant initial	Restant dû au		Durée
		31/12/2020	31/12/2021	
BPI Avance R. ADI	800 021	750 021	650 021	4 ans
BPI Avance R. PSPC	809 000	809 000	809 000	9 ans et 3 mois
Total	1 609 021	1 559 021	1 459 021	

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée	Taux
		31/12/2020	31/12/2021		
ORAs IRIS	0	0	300 000		
Emprunt SG 825K	825 000	515 625	309 375	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	538 934	323 361	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000	412 500	206 250	4 ans et 5 mois	2,50%
PGE - SG	850 000	850 000	850 000	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	850 000	871 329	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	850 000	852 125	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	850 000	850 000	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	175 000	105 000	8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	650 000	650 000	8 ans	4,06%
Intérêts courus		13 182	9 503	n/a	n/a
Total	6 900 000	5 705 241	5 326 943		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2020

En euros	31/12/2020	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	881 503	881 503		
Factures non parvenues	187 446	187 446		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068 949	1 068 949		

au 31/12/2021

En euros	31/12/2021	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	623 871	623 871		
Factures non parvenues	294 560	294 560		
Fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 85 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2020
- 94 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2021

2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prendre en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocédera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basée sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

3- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten disease Foundation pour le candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten. Cet accord prévoit le développement et la commercialisation du médicament après une étude clinique unique qui a débuté en 2020, et qui en cas de succès, devrait conduire directement à l'enregistrement du médicament

Cette signature de l'accord exclusif de licence mondiale faisait suite à la signature d'un accord de principe le 27 juin dernier, qui accordait une période d'exclusivité de six mois à Theranexus pour la conclusion d'un accord définitif.

La maladie de Batten est une maladie neurologique pédiatrique rare et mortelle, d'origine génétique pour laquelle il n'existe aucun traitement. Elle appartient au groupe des céréïdes-lipofuscinoses neuronales (CLN). Beyond Batten Disease Fondation (BBDF) a financé les travaux de recherche visant à identifier et à valider BBDF-101, une combinaison propriétaire s'appuyant sur un effet synergistique entre deux principes actifs tout comme les candidats-médicaments de Theranexus déjà en cours de développement clinique.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament BBDF-101 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de BBDF-101 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

4- Loyers :

La charge locative au 31 décembre 2021 s'élevant à 7,5 k€, les engagements donnés au titre des loyers sont considérés comme non significatifs.

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020 est de 655 463 €, cependant ce montant comprend 115 108 € dus au titre de 2019 et versés en 2020.

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 est de 527 384 € .

5.24 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.